

L'an deux mille dix-huit, le 13 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 juin 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints ; Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, M. Gilles HONORE, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Maria MARQUEZ, Mme Micheline MONVILLE, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Patrice DELAMARE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absent représenté :

... remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 07/06/2018

Date d'affichage : 07/06/2018

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : Votants : Pour : Contre : Abstention :

OBJET : Convention de surveillance des baignades et des activités nautiques avec le SDIS de la Seine-Maritime pour l'été 2018 (32/2018)

Rapporteur : M. Olivier HENRY et M. Gilles HONORE

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal accepte le devis du SDIS de la Seine-Maritime pour la surveillance de la plage du samedi 7 juillet au dimanche 26 août 2018 pour un montant prévisionnel de 17 321,52 €.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention ci-jointe.

Annexe : Convention de surveillance des baignades et des activités nautiques – SDIS de Seine-Maritime

Pour extrait conforme,

Le Maire,